

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM.Ludovic PINGAUD, François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, Mme Corinne COMMERGNAT à Mme Patricia GODARD, M. Patrick GUERIDE à Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

**Etaient excusés** : Mmes Mireille FAYARD, Olivia BOULANGER, Corinne TONDUF, Véronique VADIC, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, Michèle ELIE, M. Philippe BAYOL

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 34

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 13

**Nombre de membres excusés** : 8

**Nombre de membres absents** : 0

**Nombre de membres votants** : 47

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Paul BRIGNOLI

**CREATION DE POSTE – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - REGIE EAU & ASSAINISSEMENT**

**(STATUT DE DROIT PRIVE)**

**Rapporteur** : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif, la Ville de Guéret avait conclu des contrats de Délégation de Service Public avec la société « SAUR », lesquels se sont poursuivis à la suite du transfert desdites compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A l'issue de ces DSP, la décision a été prise de changer de mode de gestion, et de poursuivre ainsi une démarche de gestion en régie, afin de tendre vers une harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire. Le périmètre de la régie a ainsi été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2022, incluant désormais la commune de Guéret.

Cette évolution avait reçu un avis favorable du Comité Technique, lors de sa réunion du 10 décembre 2021.

Toutefois, face aux problématiques informatiques engendrées par la cyberattaque en fin d'année 2021, l'EPCI a été contraint de mettre en œuvre une prestation ponctuelle d'un an pour la gestion des abonnés, auprès de la société susvisée. En termes de ressources humaines, un équivalent temps plein était affecté sur cette mission par le prestataire (accueil des abonnés et usagers, facturation du service).

Par conséquent, et à l'issue de cette prestation, il apparaît nécessaire de compléter l'effectif du service ressources naturelles de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, pour permettre la continuité de service sur la commune de Guéret.

Dans cet objectif, il est proposé au Conseil Communautaire, la création d'un poste supplémentaire d'assistant administratif, à temps complet.

Il est précisé que cet agent sera directement rattaché à la régie eau & assainissement, et sera donc soumis aux dispositions de la convention collective des « entreprises des services d'eau et d'assainissement » (IDCC 2147).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la création du poste susvisé, au 1<sup>er</sup> mars 2023,
- d'autoriser M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment, à signer le contrat de travail afférent,
- de préciser que la rémunération sera établie sur la base des dispositions prévues par la convention collective précitée,
- de préciser que les crédits seront inscrits et imputés au chapitre 012 des budgets annexes M49 concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Jean-Paul BRIGNOLI

2



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230223-22\_23-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023